Bonneval
Petite Venise de Beauce

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JANVIER 2018

ÉTAIENT PRÉSENTS

Monsieur Joël BILLARD, Maire
MM, RAPP LEROY, LAMY, BORDES, LHOSTE, FRICHOT, MOUTET, GOUSSARD, GIRAUD, Adjoints
MM JEANNE, GOURGUECHON, DOUSSET, COCHELIN, MARTINI, DUFER, GILLET, MARTIN, MAGNE, RIVERAIN,

ABSENTS EXCUSÉS

Madame Marie-Christine NORMAND qui donne pouvoir à Monsieur Patrick GOURGUECHON
Monsieur Éric JUBERT qui donne pourvoir à Madame Danielle BORDES
Madame Agnès GUERIN qui donne pouvoir à Monsieur Joël BILLARD
Madame Valérie GALLOPIN qui donne pouvoir à Monsieur Fabien GILLET
Madame Nathalie GREVEL qui donne pouvoir à Madame Corinne RIVERAIN

ABSENTS

Monsieur BOISARD
Madame Suzie PETIT
Monsieur Sylvain HACAULT

La séance est ouverte à 20 heures 30.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Madame Stéphanie MARTIN est élue secrétaire de séance.

À l'ouverture de la séance, Monsieur le Maire indique qu'il faudra débattre et se prononcer sur les points suivants non-inscrits dans la convocation :

- Attribution de numéros de voirie Lotissement de la Dîme
- Travaux d'éclairage public
- Vente d'une partie de la parcelle ZK 237
- Vente lot 56A – Maison Blanche
- Motion contre la fermeture de classes
- Modification délibération 2017-231 – engagement des dépenses d'investissement avant BP 2018 – Budget de l'assainissement

Le compte-rendu de la séance du 7 décembre 2017 est adopté à l'unanimité.

1- DEMANDE DE SUBVENTION DETR - RENFORCEMENT DES RÉSEAUX

Le Conseil, **à l'unanimité**, AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter une subvention dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux pour le renforcement des réseaux.

2- DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE L'AGENCE DE L'EAU - RENFORCEMENT DES RÉSEAUX

Le Conseil, **à l'unanimité**, AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de l'Agence de l'Eau pour le renforcement des réseaux.

3- DEMANDE DE SUBVENTION DETR - TRAVAUX D'ACCESSIBILITÉ DES TOILETTES PUBLIQUES

Le Conseil, **à l'unanimité**, AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter une subvention dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux pour les travaux d'accessibilité des toilettes publiques.

4- MODIFICATION DES DÉLIBÉRATIONS 2017-085 ET 2017-086

Suite à une modification de la surface cadastrale de la parcelle ZK541 sise rue de l'Orme, celle-ci passe à 285m^2. Le Conseil, **à l'unanimité**, DÉCIDE de modifier les délibérations 2017-085 et 2017-086 du 11 mai 2017. La surface totale des parcelles cadastrées ZK541 et ZK265 acquises pour l'euro symbolique est donc de 320m^2. Les autres dispositions restent inchangées.

5- ÉLECTION D'UN DÉLÉGUÉ COMMUNAUTAIRE SUPPLÉMENTAIRE

Le Conseil, **par 21 voix Pour et 3 Abstentions (Mmes RIVERAIN, GREVEL et M. MAGNE)**, DÉSIGNE Monsieur Patrick JEANNE comme délégué communautaire.

6- MODIFICATION DU PÉRIMÈTRE ET DES STATUTS DU PAYS DUNOIS SUITE AU RETRAIT DES COMMUNES DE MESLAY-LE-VIDAME ET DE VITRAY-EN-BEAUCE ET À LA CRÉATION DE LA COMMUNE NOUVELLE DE DANGEAU

Le Conseil, **à l'unanimité**, ACCEPTE le retrait des communes de Meslay-le-Vidame et de Vitray-en-Beauce au sein du Syndicat du Pays Dunois au 1er janvier 2018 sans condition financière et patrimoniale ; PREND ACTE de la création de la Commune nouvelle de Dangeau au 1er janvier 2018. Le périmètre actuel du Pays Dunois englobe uniquement les communes de Dangeau et de Bullou. Conformément à l'article L5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal APPROUVE l'adhésion de la commune nouvelle de Dangeau pour la totalité de son territoire ; APPROUVE les modifications des statuts du Pays notamment l'article 1er du Titre I. Le nouveau périmètre du Pays Dunois sera donc constitué des 42 communes et des 2 communautés de communes suivantes :

- Alluyes, Bonneval, Châteaudun, Conie-Molitard, Dancy, Dangeau, Donnemain-Saint-Mames, Flacey, Jallans, La Chapelle-du-Noyer, Lanneray, Logron, Marboué, Moléans, Montboissier, Montharville, Moriers, Saint-Christophe, Saint-Denis-les-Ponts, Saint-Maur-sur-le-Loir, Saumeray, Thiville, Trizay-les-Bonneval, Villemaury, Villampuy, Villiers-Saint-Orien. Bouville, Bullainville, Gault-Saint-Denis, Neuvy-en-Dunois, Pré-Saint-Evroult: Pré-Saint-Martin, Sancheville, Arrou, Bazoche Gouet, Brou, Chapelle Guillaume, Cloyes les Trois Rivières, Gohory, Moulhard, Unverre et Yèvres.
- la Communauté de Communes du Grand Châteaudun et la Communauté de Communes du Bonnevalais,

INVITE le président du Syndicat du pays Dunois à prendre toutes les mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération.

7- PARTICIPATION COMMUNALE À LA CLASSE CIRQUE DE L'ÉCOLE ST SAUVEUR DU 12 AU 23 MARS 2018

Le Conseil, **à l'unanimité**, FIXE à 40 euros par élèves Bonnevalais le montant de la participation de la Commune à la Classe cirque de l'école Saint-Sauveur.

8- RYTHMES SCOLAIRES - SEMAINE DE 4 JOURS AUX ÉCOLES

Le Conseil, **par 20 voix Pour, 1 voix Contre (M.GIRAUD) et 3 Abstentions (Mmes RIVERAIN, GREVEL et M. MAGNE)**, DÉCIDE le rétablissement de la semaine de 4 jours aux écoles maternelle et élémentaires.

9- RÉPARTITION DES FRAIS DES CARTES BANCAIRES DE LA RÉGIE EAU ET ASSAINISSEMENT

Le Conseil, **à l'unanimité**, DÉCIDE de répartir les frais cartes bancaires de la régie eau et assainissement comme suit : 50% des frais imputés sur le budget eau et 50% des frais imputés sur le budget assainissement.

10- SUBVENTION POUR LE COS VENANT DE LA REPRISE DE FERRAILLES TITRÉE PAR LA MAIRIE

Le Conseil, **à l'unanimité**, DÉCIDE de verser une subvention d'un montant de 170 euros au Comité d'œuvres Sociales.

11- ADMISSION EN NON-VALEUR - CRÉANCES ÉTEINTES - BUDGET EAU

Le Conseil, **par 21 voix Pour et 3 Abstentions (Mmes RIVERAIN, GREVEL et M. MAGNE)**, DÉCIDE d'admettre en non-valeur la somme de 1 042,13 euros TTC en créances éteintes au compte 6542 sur le budget de l'eau.

12- ADMISSION EN NON-VALEUR - CRÉANCES ÉTEINTES - BUDGET ASSAINISSEMENT

Le Conseil, **par 21 voix Pour et 3 Abstentions (Mmes RIVERAIN, GREVEL et M. MAGNE)**, DÉCIDE d'admettre en non-valeur la somme de 571,73 euros TTC en créances éteintes au compte 6542 sur le budget de l'assainissement.

13- DISSOLUTION DE LA RÉGIE CANTINE ET TRANSPORTS SCOLAIRES

Le Conseil, **à l'unanimité**, DÉCIDE, de dissoudre la régie cantine et transports scolaires créée en date du 12 décembre 2011.

14- CHARTE DE PARTENARIAT POUR LE RECOUVREMENT DES PRODUITS LOCAUX

Le Conseil, **à l'unanimité**, DÉCIDE de passer une convention avec la Trésorerie de Bonneval relative aux poursuites sur produits locaux et AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention.

15- DEMANDE DE GARANTIE COMMUNALE POUR OBTENTION DE PRÊTS DE HABITAT EURÉLIEN POUR LA CONSTRUCTION DE TROIS LOGEMENTS INDIVIDUELS VEFA AUX GABEAUDIÈRES

Le Conseil, **à l'unanimité**, DÉCIDE d'accorder sa garantie communale à hauteur de 50% à l'Office Public de l'Habitat, Habitat Eurélien, pour un prêt CDC de 369 000 euros qu'il souhaite contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour financer la construction de trois logements individuels VEFA aux Gabeaudières.

16- DEMANDE DE GARANTIE COMMUNALE POUR OBTENTION DE PRÊTS DE HABITAT EURÉLIEN POUR LA CONSTRUCTION DE 5 LOGEMENTS INDIVIDUELS VEFA RUE DE CHARTRES

Le Conseil, **à l'unanimité,** DÉCIDE d'accorder sa garantie communale à hauteur de 50% à l'Office Public de l'Habitat, Habitat Eurélien, pour un prêt CDC de 569 000 euros qu'il souhaite contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour financer la construction de cinq logements individuels VEFA rue de Chartres.

17- DEMANDE DE GARANTIE COMMUNALE POUR OBTENTION DE PRÊTS DE HABITAT EURÉLIEN POUR LA CONSTRUCTION DE 10 LOGEMENTS INDIVIDUELS VEFA RUE DE CHÂTEAUDUN

Le Conseil, **à l'unanimité,** DÉCIDE d'accorder sa garantie communale à hauteur de 50% à l'Office Public de l'Habitat, Habitat Eurélien, pour un prêt CDC de 1 252 000 euros qu'il souhaite contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour financer la construction de dix logements individuels VEFA rue de Châteaudun.

18- CRÉATION D'UN COMITÉ TECHNIQUE ET D'UN COMITÉ D'HYGIÈNE, DE SÉCURITÉ ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL COMMUNS ENTRE LA COMMUNE DE BONNEVAL ET LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BONNEVALAIS

Le Conseil, **à l'unanimité,** DÉCIDE la création d'un Comité Technique et d'un Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail Communs entre la Commune de Bonneval et la Communauté de Communes du Bonnevalais.

19- PRÉSENTATION ET APPROBATION DU RAPPORT DE LA CLET DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BONNEVALAIS

Le Conseil, **à l'unanimité**, APPROUVE le rapport de la CLET et AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches utiles.

20- PRÉSENTATION ET APPROBATION DU RAPPORT SUR L'EAU DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BONNEVALAIS

Le Conseil, **à l'unanimité**, PREND ACTE du rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable de la Communauté de Communes du Bonnevalais.

21- MODIFICATION EN COURS D'EXÉCUTION : MISSION DE MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR L'AMÉNAGEMENT D'UN BÂTIMENT D'ENVIRON 3.700 M² EN SALLES SPORTIVES, CULTURELLES ET ADMINISTRATIVES

Le Conseil, **à l'unanimité**, DÉCIDE de modifier le tableau de répartition et d'ajouter les 0,50 centimes à la mission APD du cotraitant 2C Architectes soit la somme de 4 581,50 euros HT ; AUTORISE Monsieur le Maire à signer les actes à intervenir.

22- ATTRIBUTION DE MARCHÉ - AMÉNAGEMENT D'UN BÂTIMENT EN SALLES SPORTIVES, ADMINISTRATIVES ET CULTURELLES - LOTS 1 À 14

Le Conseil, **par 21 voix pour et 3 abstentions (Mesdames RIVERAIN, GREVEL et Monsieur MAGNE),** DÉCIDE d'attribuer le marché d'aménagement :

Pour le lot n°1 - DEMOLITION - Estimation HT : 22 497,60 € : Propose de retenir l'offre de la société DAZARD Joël sise 46 Rue de Chartres à BONNEVAL (28800) pour un montant de 16 227,82 € HT.

Pour le lot n°2 - GROS-OEUVRE - Estimation HT : 78 174,71 € : Propose de retenir l'offre de la société DAZARD Joël sise 46 Rue de Chartres à BONNEVAL (28800) pour un montant de 75 680,40 € HT.

Pour le lot n°3 - ETANCHEITE : Une société a répondu, son offre étant supérieure au budget disponible, il est proposé d'interrompre la procédure pour motifs d'intérêt général d'ordre financier et déclarer le marché sans suite pour le lot 3.

Pour le lot n°4 - PLATRERIE : trois sociétés ont répondu, leurs offres étant supérieures au budget disponible, il est proposé d'interrompre la procédure pour motifs d'intérêt général d'ordre financier et déclarer le marché sans suite pour le lot 4.

Pour le lot n°5 - MENUISERIES EXTERIEURES : Une société a répondu, son offre étant supérieure au budget disponible, il est proposé d'interrompre la procédure pour motifs d'intérêt général d'ordre financier et déclarer le marché sans suite pour le lot 5.

Pour le lot n°6 - MENUISERIES INTERIEURES : Une société a répondu, son offre étant supérieure au budget disponible, il est proposé d'interrompre la procédure pour motifs d'intérêt général d'ordre financier et déclarer le marché sans suite pour le lot 6.

Pour le lot n°7 - METALLERIE, FERRONERIE - Estimation HT : 35 297,58 € : Propose de retenir l'offre de la société AVEZ MALWEEN sise 6 F Rue des 13 Langues à CHATEAUDUN (28200) pour un montant de 34 938,50 € HT.

Pour le lot n°8 - ELECTRICITE COURANTS FORTS FAIBLES : Deux sociétés ont répondu, leur offre étant supérieure au budget disponible, il est proposé d'interrompre la procédure pour motifs d'intérêt général d'ordre financier et déclarer le marché sans suite pour le lot 8.

Pour le lot n°9 - GENIE CLIMATIQUE : Une société a répondu, son offre étant supérieure au budget disponible, il est proposé d'interrompre la procédure pour motifs d'intérêt général d'ordre financier et déclarer le marché sans suite pour le lot 9.

Pour le lot n°10 - PLOMBERIE : Une société a répondu, son offre étant supérieure au budget disponible, il est proposé d'interrompre la procédure pour motifs d'intérêt général d'ordre financier et déclarer le marché sans suite pour le lot 10.

Pour le lot n°11 - CARRELAGE - Estimation HT : 77 710,80 € : Propose de retenir l'offre de la société REVNOR SARL sise 350 Rue Nungesser et Coli BP 1628 à EVREUX (27016) pour un montant de 47 610,00 € HT.

Pour le lot n°12 - SOLS SOUPLES - Estimation HT : 71 576,82 € : Propose de retenir l'offre de la société REVNOR SARL sise 350 Rue Nungesser et Coli BP 1628 à EVREUX (27016) pour un montant de 51 090,00 € HT.

Pour le lot n°13 - PLAFONDS SUSPENDUS - Estimation HT : 105 568,00 € : Propose de retenir l'offre de la société ASPECT DECO sise 2-2B Rue Pierre de Ronsard à MANTES LA JOLIE (78200) pour un montant de 98 444,74 € HT.

Pour le lot n°14 - PEINTURES - Estimation HT : 68 220,00 € : propose de retenir l'offre de la société DUBOIS SAS sise 2 Impasse des Claies - Voves à LES VILLAGES VOVEENS (28150) pour un montant de 38 548,06 € HT.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ledit marché et tous les actes y afférant.

23- ATTRIBUTION DE NUMÉROS DE VOIRIE

Le Conseil, **à l'unanimité**, DÉCIDE d'attribuer les numéros de voirie suivants :

- Boulevard d'Alsace :
  - Parcelles ZN 930 et 928 : 2 Boulevard d'Alsace
  - Parcelles ZN 929 et 931 : 2 bis Boulevard d'Alsace
  - Parcelle ZN 801 : 2 ter Boulevard d'Alsace

- Rue de l'Orme :
  - Parcelles ZK 263 et 452 : 51 Rue de l'Orme
- Pulois :
  - Parcelle ZK 293 : 26 et 26 Bis Pulois.

24- RETRAIT DE LA DÉLIBÉRATION 2017-236

Le Conseil, **à l'unanimité**, DÉCIDE d'annuler la délibération n°2017-236 du 7 décembre 2017 relative à la dénomination du passage entre la rue des Ouches et la rue des Filoirs.

25- PARTICIPATION AUX FRAIS DE SCOLARITÉ 2016-2017 DES UNITÉS LOCALISÉS POUR L'INCLUSION SCOLAIRE

Le Conseil, **à l'unanimité**, FIXE le montant de la participation de fonctionnement de la classe ULIS à 1 238 EUROS par élève soit :

- Syndicat intercommunal de la région d'Arrou : 1 élève soit la somme de 1 238 €,
- Ville de Châteaudun : 1 élève de la Fondation Chevalier Debeausse soit la somme de 1 238 €,
- Syndicat intercommunal de Douy, Saint-Hilaire sur Yerre et Montigny le Gannelon : 2 élèves de Saint-Hilaire-Sur-Yerre soit la somme de 2 476 €,
- S.I.R.P.R.S de Donnemain-Saint-Mamès - Moléans et Saint-Christophe : 1 élève de Donnemain-Saint-Mamès soit la somme de 1 238 €,
- Commune de Marboué : 1 élève soit la somme de 1 238 €,
- S.IR.P de Sancheville : 1 élève de Neuvy-en-Dunois soit la somme de 1 238 €.

26- ANIMAUX EN DIVAGATION - FIXATION DE TARIFS

Le Conseil, **à l'unanimité**, APPROUVE les tarifs suivants incombant aux propriétaires indélicats de chiens et chats trouvés en état de divagation :

- 50 € pour divagation
- 20 €/jour de présence de l'animal
- 30 € pour non ramassage des excréments.

27- INFORMATIONS DIVERSES CONCERNANT LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BONNEVALAIS

Néant.

POINTS NON-INSCRITS À L'ORDRE DU JOUR INITIAL

28- ATTRIBUTION DE NUMÉRO DE VOIRIE LOTISSEMENT DE LA DÎME

Le Conseil, **à l'unanimité**, DÉCIDE d'attribuer les numéros de voirie suivants :

- Rue des Tirelles :
  - Parcelles ZN 951, 954 et 958 : 1 Rue des Tirelles
  - Parcelles ZN 949 et 957 : 3 Rue des Tirelles
  - Parcelle ZN 948 : 5 Rue des Tirelles
  - Parcelle ZN 947 : 7 Rue des Tirelles
  - Parcelle ZN 946 : 9 Rue des Tirelles
  - Parcelle ZN 945 : 11 Rue des Tirelles
  - Parcelle ZN 944 : 13 Rue des Tirelles
  - Parcelle ZN 942 : 15 Rue des Tirelles
  - Parcelle ZN 941 : 17 Rue des Tirelles
  - Parcelle ZN 940 : 19 Rue des Tirelles
  - Parcelle ZN 939 : 21 Rue des Tirelles
  - Parcelle ZN 937 : 23 Rue des Tirelles
  - Parcelle ZN 936 : 25 Rue des Tirelles
  - Parcelle ZN 935 : 27 Rue des Tirelles

29- TRAVAUX D'ÉCLAIRAGE PUBLIC

Le Conseil, **à l'unanimité,** ADOPTE le projet de travaux à intervenir sur le réseau d'éclairage public et APPROUVE le plan de financement, le versement de la contribution financière de la Commune intervenant après réalisation des travaux sur présentation d'un titre de recette émis par Energie d'Eure-et-Loir :

30- VENTE D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE ZK237

Le Conseil, **à l'unanimité,** AUTORISE la vente d'une partie de la parcelle ZK237 pour 1 031m² sise rue de Chartres à la société Maisons Phénix pour un montant de 37 500 euros HT, frais à la charge de l'acquéreur.

31- VENTE LOT 56A - MAISON BLANCHE

Le Conseil, **à l'unanimité,** AUTORISE la vente des parcelles ZN 909 et ZN 912 sises 56A route d'Orléans pour un montant de 56 000 euros à Monsieur et Madame FEREIRA, frais à la charge des acquéreurs.

32- MOTION CONTRE LES FERMETURES DE CLASSES

Le Conseil, **à l'unanimité,** S'OPPOSE, par motion, à la fermeture d'une classe à l'école maternelle « Le Petit Poucet » et d'une classe élémentaire « Le Petit Prince ».

33- MODIFICATION DÉLIBÉRATION 2017-231 - ENGAGEMENT DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT BP2018 - BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT

Le Conseil, **à l'unanimité,** AUTORISE la rectification de la délibération 2017-231 du 7 décembre 2017 relative à l'engagement des dépenses d'investissement avant BP2018, budget de l'assainissement comme suit :
Chap 21 : 4 504 €
Chap 23 : 72 111 €

Après signature des différents documents, la séance est levée à 22 heures 12.

Vu par nous, Monsieur BILLARD Joël, Maire de Bonneval, pour être affiché à la porte de la Mairie conformément aux dispositions de l'article 21 21 25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire,
J.BILLARD

VILLE DE BONNEVAL (Eure-et-Loir)